

• (3.20 p.m.)

En réponse à cette communication, nous avons reçu une lettre d'un organisme du nom de l'Association des fabricants de véhicules à moteur. Je ne la lirai pas intégralement, mais, au premier paragraphe, on laisse entendre que le comité et l'Association auraient intérêt à traiter en commun de cette question. Les membres de l'Association indiquent qu'ils ont reçu les avis de motion et lu les propositions de loi des députés. Ils ajoutaient aussi que l'Office des normes du gouvernement canadien a organisé à Ottawa une réunion de deux jours pour permettre l'étude de sujets semblables.

Le troisième—et le plus important—paragraphe de la lettre se lisait comme il suit:

A propos de ces questions importantes d'intérêt public, il serait souhaitable, à notre avis, que les membres du comité visitent les laboratoires et les centres de recherche et de développement de l'industrie dans la région de Detroit. Une telle visite donnerait au comité la meilleure occasion de se renseigner à la source sur les efforts de cette industrie dans le domaine de la sécurité. On aurait ainsi une meilleure idée de ce qu'on projette pour l'avenir. De plus, ses membres auraient l'occasion de s'entretenir avec des spécialistes des nombreuses et diverses questions de sécurité sur lesquelles le comité se penche.

La lettre rappelait ensuite que des visites semblables avaient rendu service à des législateurs dans d'autres domaines et donnait à entendre que notre comité, en se rendant à Detroit, pourrait en retirer les mêmes avantages. On s'engageait aussi à prendre toutes les dispositions nécessaires, si nous décidions d'accepter leur proposition.

Lors d'une récente réunion du comité, les dirigeants de l'Association canadienne de l'automobile, dont le seul but est la sécurité de l'automobile, ont affirmé que l'idée était excellente et qu'il serait bon que le comité accepte la proposition. Les membres du comité ont donc conclu qu'ils devaient probablement accepter la proposition et se rendre à Detroit si cela pouvait s'arranger. Ce premier pas a reçu l'approbation unanime des membres représentant tous les partis de la Chambre et j'ai fait préparer le rapport nécessaire demandant la permission de la Chambre pour que le comité soit autorisé à effectuer ce voyage.

Apparemment, le député de Lapointe (M. Grégoire) et les membres de la presse ont cru qu'il s'agissait là d'un voyage toutes dépenses payées. Il n'en était pas ainsi, monsieur l'Orateur. Les manufacturiers ont offert d'organiser notre voyage, et la visite du comité aurait duré une journée et demie.

[M. Cameron (High-Park).]

Je n'ai jamais parlé ici, la semaine dernière, en faveur de la motion. C'est parce que généralement on adopte de tels rapports à l'unanimité, et je ne serais pas intervenu maintenant ne fût-ce les remarques du député de Lapointe. Je crois en son respect pour la justice mais il a donné à entendre que les membres du comité qui iraient à Detroit seraient régalez par l'Association des fabricants d'automobiles. Ce n'est même pas l'ombre de la vérité, monsieur l'Orateur. (*Exclamations*). Il a aussi donné à entendre que les membres du comité, à leur retour, feraient un rapport contenant des points de vue influencés par les réceptions qu'on leur aurait organisées. Il n'y a pas non plus un brin de vérité dans tout cela, monsieur l'Orateur. Ces remarques rejaillissent sur tous les députés. Mais que m'importe. Le député est libre de faire de telles remarques à propos de ses autres collègues, mais comme tout homme d'honneur il devrait, à mon avis, s'en excuser.

Mais je veux établir nettement un point à l'intention des courriéristes parlementaires dont certains ont dit que le comité s'est empressé d'accepter cette agréable invitation et que, par la suite, ils ont dû battre en retraite devant les attaques du député de Lapointe. Tel n'est pas le cas. Le comité n'était saisi d'aucune motion lorsque le député parlait. La motion est maintenant présentée. Nous ne battons pas en retraite. Nous sommes toujours d'avis que c'est une idée excellente et le comité décidera, si la Chambre y consent, d'accepter ou non cette invitation. (*Applaudissements*).

[*Français*]

M. Gilles Grégoire (Lapointe): Monsieur l'Orateur, à la suite de l'appel lancé par l'honorable président du comité de la justice et des questions juridiques, je voudrais dire que je ne lui impute aucun motif malhonnête. Au contraire, de tous les députés qui m'entourent ici, j'en ai quelques-uns autour de moi, je crois que si j'avais à choisir un député pour le féliciter de son sens de l'honnêteté et de la gentilhommerie, ce serait encore lui que je choisirais de préférence aux autres qui m'entourent.

M. Allard: Voyons!